

## "Le rapport Spierenburg: (1) D'abord, un retour aux sources" dans Europe

**Légende:** Dans son éditorial du 4 octobre 1979, Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'agence Europe, se félicite des propositions contenues dans le rapport Spierenburg en ce qui concerne notamment le renforcement de la Commission dans le jeu institutionnel communautaire.

**Source:** Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emanuele. 04.10.1979, n° 2761. Bruxelles.

**Copyright:** (c) Agence Europe S.A.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"le\\_rapport\\_spierenburg\\_1\\_d\\_abord\\_un\\_retour\\_aux\\_sources"\\_dans\\_europe-fr-3e2f6c93-d7de-4344-bb28-48d9074105a1.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 15/11/2012

## Le rapport Spierenburg : (1) D'abord, un retour aux sources

Au moment où la Commission Européenne doit se réunir pour un de ses "conclaves" de réflexion, il est bon de faire une analyse succincte du document que M. Dirk Spierenburg a remis à la Commission (et aux gouvernements) le 24 septembre en le présentant le jour même à la presse (cfr. EUROPE de la même date), et qui a pour titre - "Propositions de réforme de la Commission des Communautés Européennes et de ses services" .

Deux choses sont à rappeler en premier lieu.

(1) Ce rapport a été demandé par la Commission elle-même (précisément, au cours d'un de ses "conclaves") à un groupe de personnalités indépendantes. Celles-ci sont des personnes de très haute compétence spécifique et générale, qui ont exercé des fonctions de management dans l'administration, les syndicats, les entreprises privées ou publiques, sur le plan national et international et notamment européen. Mais il s'agit en même temps de personnes qui ont une physionomie politique propre. Ce ne sont ni des "apolitiques" ni des "doctrinaires" . Il n'est d'ailleurs pas dans notre but de décrire leurs biographies : nous nous limitons à rappeler que M. Dirk Spierenburg, à l'origine Directeur général du Commerce extérieur à La Haye, a été suite un des négociateurs du traité de la CECA ("tempérament combatif et obstiné" discutant les compétences des institutions, rappelle Jean Monnet dans ses Mémoires), puis vice-président de la Haute Autorité et successivement Représentant Permanent auprès de la CEE et de l'Euratom et puis de l'OTAN, et chef de file des rédacteurs d'un rapport sur l'Union Européenne à l'intention du gouvernement néerlandais.

(2) Le rapport remis à la Commission a été rendu immédiatement public sur demande explicite du résident Roy Jenkins. La signification politique de ce geste nous paraît évidente. Ce Document contient des propositions que la Commission telle qu'elle est ne peut pas réaliser (par exemple la réduction du nombre des Commissaires) mais le fait de les rendre publiques est en soi significatif. Ce qui a été confirmé à l'occasion de la présentation à la presse. M. Paul Delouvrier, interrogé par nous sur les chances de voir ces propositions se traduire en actes, nous a répondu : "C'est la première fois qu'un rapport sur le fonctionnement de la Commission et de ses services est rendu public, et ceci juste au moment où le Parlement élu se réunit. Dès lors . . . allez-y, mes enfants !" C'est-à-dire: l'avenir des propositions de réforme est en grande partie dans les mains de l'opinion publique et des forces politiques européennes.

Ces deux éléments sont importants pour évaluer la portée réelle de ce rapport qui contient des propositions de nature technique, mais ayant une finalité politique générale évidente car il s'agit de redéfinir la nature, la structure et le fonctionnement d'une des institutions-clé de la Communauté, par des méthodes pratiques qui représentent d'une certaine manière un "retour aux sources" mais inspiré de l'expérience et des changements intervenus entre-temps.

Il s'agit donc d'un document politique, ce qui résulte de manière explicite dans les observations générales où on peut lire : "La Commission joue un rôle vital et unique dans les institutions de la Communauté Européenne. Elle doit exprimer les intérêts de cette Communauté dans son ensemble. C'est à cette fin qu'elle est chargée par le Traité de soumettre au Conseil de Ministres les propositions sans lesquelles celui-ci ne peut pas délibérer". Et plus loin: "Pour toutes ces raisons, la Commission doit être à même d'agir comme un véritable collègue, fort, inventif et efficace, pour être en mesure de jouer pleinement son rôle d'interlocuteur du Conseil et du Parlement Européen".

Cela résulte encore des déclarations faites lors de la présentation à la presse. M. Spierenburg lui-même nous a dit: "La Commission doit continuer à jouer le rôle qu'est le sien, un rôle important; elle doit être indépendante et forte. Lorsque la Commission est faible, les problèmes ne sont pas résolus". Et, développant sa proposition fondamentale, de réduire le nombre des Commissaires à un seul par pays, il a souligné que le trop grand nombre produisait un manque de cohésion et une coordination insuffisante. Il faut donc recréer cette cohésion, ce qui renforcera l'autorité et la crédibilité de la Commission.

Pour sa part, M. Paul Delouvrier a évoqué l'époque à laquelle il participait à l'élaboration des traités de Rome et les critiques soulevées en France à l'égard de la Commission. "Ne voulant plus avoir de Haute

Autorité, les Six avaient trouvé la quadrature du cercle en donnant à la Commission Européenne la prérogative de formuler des propositions sans lesquelles le Conseil ne peut décider. Maintenant, l'institution du Conseil Européen et l'élection directe du Parlement, aboutit à renforcer certaines institutions au détriment précisément de la Commission, d'où la nécessité de renforcer cette dernière si l'on veut rétablir l'équilibre même des institutions".

Ce qui est important est que le groupe Spierenburg ne s'est pas aventuré dans des propositions plus ou moins innovatrices et dépassant son mandat. Très concrètement il a estimé que la voie du renforcement de la Commission passe par une plus grande "concentration", une plus grande collégialité, une meilleure distribution des compétences internes, le renforcement de l'autorité du Président, flanqué d'un seul vice-président ayant des importantes fonctions de coordination horizontales.

Tel étant le point de départ, nous reviendrons sur les autres points.

Em. G.